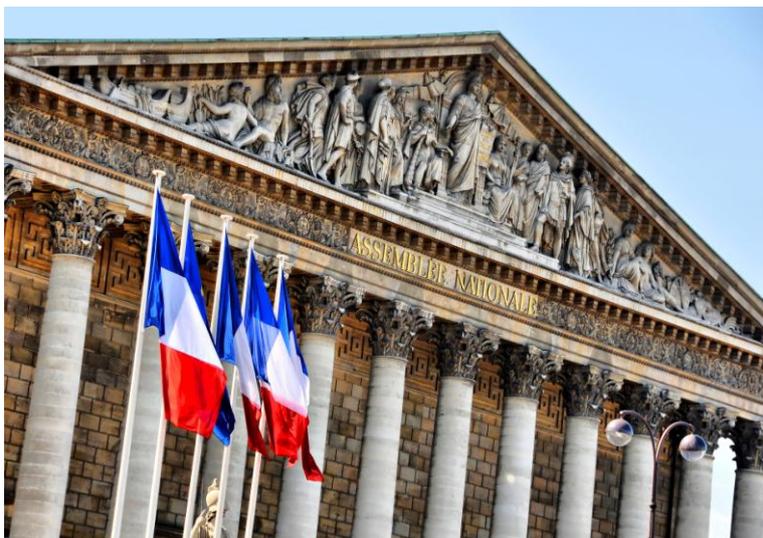




**Bilan d'étape de l'activité parlementaire de Michel
Destot
Député de l'Isère
2012-2014**



SOMMAIRE

✓ **L'équipe parlementaire et son travail**

- Michel Destot
- L'équipe parlementaire
- La circonscription
- Les interventions du Député

✓ **Les interventions à l'Assemblée nationale**

✓ **Les interventions auprès des Ministres**

- Sélection de questions écrites au gouvernement

✓ **Les dossiers**

✓ L'équipe parlementaire et son travail

Michel DESTOT **Député de l'Isère**

Membre de la Commission des Affaires étrangères.

Maire de Grenoble de 1995 à 2014, il fut aussi Président du CHU de Grenoble, Président du conseil national des Missions locales, Président du Groupement des autorités responsables de transport (GART) de 2001 à 2008 et Président de l'Association des Maires des grandes villes de France de 2007 à 2014 (désormais Président d'honneur). Il est membre du Conseil d'administration de l'Agence française de développement (AFD). Il est par ailleurs Président du Conseil national du Parti socialiste depuis décembre 2008.



Suppléant : Olivier NOBLECOURT

L'équipe parlementaire

- Paris

Marie LEPKOWSKI, attachée parlementaire

✉ 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

✉ mdestot@assemblee-nationale.fr

- Grenoble

Pascal GARCIA, Maxence ALLOTO et Lucas TROTOUIN, attachés parlementaires

✉ 24, avenue Alsace-Lorraine 38000 Grenoble

☎ 04 76 47 67 67 - 📠 04 76 56 97 75 - 📧 michel.destot-depute@laposte.net

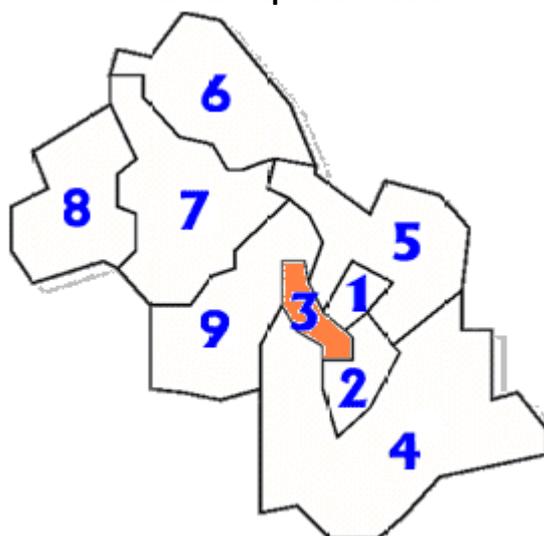
Les assistants parlementaires sont disponibles pour toute demande d'information sur l'activité du député et du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale. Ils font également le lien entre les habitants de la circonscription et leur député. Ils sont ainsi régulièrement saisis par des citoyens qui connaissent des difficultés dans leurs relations avec les administrations ou qui sont désireux de faire connaître leurs préoccupations sur des questions de société. Ils tiennent une permanence du lundi au vendredi au 24 avenue Alsace-Lorraine et reçoivent sur rendez-vous.

Le témoignage du député :

« Mes collaborateurs m'assistent dans ma tâche de député notamment en recevant les personnes (particuliers, militants associatifs, syndicalistes...) que je ne peux rencontrer directement (notamment lorsque je suis à l'Assemblée nationale les mardis, mercredis et jeudis), en vue de les assister dans leurs démarches. Ils m'assistent également en m'accompagnant ou me représentant pour des rendez-vous, rencontres, cérémonies dans les différentes communes de la circonscription, et en travaillant en lien avec le Groupe socialiste sur les projets et propositions de loi en cours d'examen à l'Assemblée ».

La circonscription

3^e circonscription de l'Isère :



125 215 habitants

5 communes : Grenoble, Fontaine, Sassenage, Veurey et Noyarey

Régulièrement, Michel DESTOT va à la rencontre des habitants d'une commune ou d'un quartier de la circonscription, afin d'échanger sur la vie de la cité, et afin de mieux cerner les attentes et les préoccupations des administrés.

Les interventions individuelles

Une partie importante de l'action du député est constituée d'interventions individuelles, c'est-à-dire des réponses à des sollicitations de divers ordres.

Il peut ainsi s'agir, de demandes de soutien de réfugiés politiques et étrangers sans-papiers, d'interventions auprès d'ambassades et du Ministère des affaires étrangères en cas de difficulté d'un ressortissant français à l'étranger ou de demandes de soutien à l'obtention de visas (regroupement familial – raisons de santé...).

Il peut s'agir également de demandes d'aides à caractère social (soutiens dans des recherches d'emploi et de logement, par exemple), de demandes de recours auprès des Ministres ou du Défenseur des droits et de tentative de médiation entre les citoyens et les pouvoirs publics, ou simplement de demandes d'information en rapport à l'action nationale du député et vis-à-vis de la politique du gouvernement. Le député aide également financièrement des projets d'intérêt général, des associations et communes de la circonscription, via la réserve parlementaire.

Il est en liaison très fréquente avec les collectivités territoriales, avec la Préfecture de l'Isère et les divers services déconcentrés de l'Etat dans le département, les différents Ministères et de nombreux acteurs économiques et associatifs de la circonscription et au-delà.

Ces interventions ont totalisé un ensemble de plus de 2000 courriers depuis le début de la législature.

Le témoignage du député :

« Au niveau local, je me bats depuis longtemps aux côtés d'élus de qualité et de militants dynamiques. Le travail en circonscription constitue une part essentielle de mon activité de parlementaire, indissociable de l'échelon national.

J'y exerce mon mandat parlementaire au plus près des habitants de la 3ème circonscription. J'essaie pour cela d'être à l'écoute de leurs besoins, questionnements, attentes, observations... et ce dans tous les domaines dans lesquels l'Assemblée nationale est amenée à légiférer, décider, contrôler.

Accompagner les initiatives locales, qu'elles proviennent d'une collectivité, d'un syndicat, d'une association ou de particuliers, mettre en relation des porteurs de projet et des institutions, tel est aussi le rôle d'un député au niveau local.

La fonction de député apparaît enfin souvent comme le dernier recours pour celles et ceux qui n'obtiennent pas les réponses à leurs problèmes. Qu'il s'agisse d'une recherche d'emploi ou de logement, d'une volonté d'obtenir des papiers ou d'accéder à des dispositifs d'aide sociale... je fais tout mon possible pour aider et orienter les personnes démunies qui se présentent à moi ou à mes collaborateurs ».

Le parlement des enfants

Le parlement des enfants est une opération d'éducation civique qui permet à une classe de CM2 par circonscription choisie après avoir candidaté, d'élaborer sa propre proposition de loi.

En 2014, c'est une classe de CM2 de l'école du Hameau du Château de Sassenage qui a été choisie pour représenter la 3ème circonscription de l'Isère au 19ème parlement des enfants. Le 28 mars 2014, le député est allé à la rencontre de cette classe qui lui a présenté sa proposition.

Les élèves ont rédigé une proposition de loi créant l'obligation d'assurer un accueil séparé pour les enfants au sein des services d'urgences hospitaliers afin qu'ils ne soient pas exposés à des violences psychologiques imprévisibles.

Chaque année un jury national, composé de députés, de membres de l'Éducation nationale, de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et la MLF (Mission laïque française), sélectionne quatre propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques composé d'enseignants choisis par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

Ces quatre propositions de loi sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des enfants, afin que les 577 classes participantes puissent en débattre en classe. Chaque classe choisit, parmi les quatre finalistes, la proposition de loi ayant sa préférence et procède à un vote sur le site internet du Parlement des enfants.

La proposition de loi arrivée en premier est reprise, si possible, par le député de la circonscription concernée, qui la dépose en son nom personnel sur le Bureau de l'Assemblée nationale. Ce texte fait alors l'objet d'une procédure d'examen comme toute autre proposition de loi.

Quatre propositions de loi issues du Parlement des enfants sont ainsi devenues des lois de la République :

la loi du 30 décembre 1996, relative au maintien des liens entre frères et sœurs,

la loi du 14 mai 1998 permettant à l'enfant orphelin de participer au conseil de famille,

la loi du 9 juin 1999 visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires,

la loi du 6 mars 2000 visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de mauvais traitements à enfants.

Le 12ème Parlement des enfants, qui s'est tenu en 2005, s'est conclu par l'adoption d'une proposition de loi visant à lutter contre la pollution due aux sacs plastique en rendant obligatoire l'utilisation de sacs uniquement biodégradables. Ces dispositions ont été reprises dans l'article 47 de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.

✓ Les interventions à l'Assemblée nationale

Projet de loi sur l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin

« Au cours des débats parlementaires sur ce projet, je n'ai eu de cesse de rappeler l'importance d'une telle infrastructure stratégique, non seulement pour le développement durable et l'avenir industriel de notre région, mais aussi plus largement pour la croissance et l'emploi de nos territoires en facilitant le franchissement des Alpes et en permettant l'accroissement des échanges économiques transfrontaliers. La réalisation du Lyon-Turin revêt de plus des enjeux forts en matière environnementale puisqu'elle doit permettre de diminuer la pollution atmosphérique par le basculement de la route vers le rail du trafic de marchandises traversant les Alpes entre la France et l'Italie. Elle permettra enfin d'améliorer les liaisons ferroviaires entre les grandes agglomérations alpines des deux pays, mais aussi indirectement de diminuer les temps de trajet entre Grenoble et Paris. J'ai été nommé rapporteur de ce projet de loi le 19 décembre 2012. Après l'avoir déposé le 23 octobre 2013, je l'ai défendu en séance publique. Le projet de loi a été soutenu avec ferveur par plusieurs de mes collègues, ainsi que par le Ministre délégué chargé des Affaires européennes, Thierry Repentin. En définitive, la quasi-totalité des groupes politiques s'est unie autour de ce projet primordial pour l'Union européenne, dans l'opposition comme dans la majorité. Le projet de loi a ainsi été adopté par une large majorité, concrétisant enfin une volonté née dès la fin des années 1990 ».

Projet de loi de finances pour 2013

« Le projet de loi de finances pour 2013 s'est apparenté à la traduction concrète des engagements pris par François Hollande lors de la campagne présidentielle et constituait donc l'Acte I du redressement dans la justice attendu par nos concitoyens. Ce projet de budget était donc à la fois juste et responsable, tout en nous donnant les moyens de préparer l'avenir.

Je me suis associé pleinement aux priorités affichées par le Gouvernement dans ce texte, au premier rang desquelles le soutien à l'emploi, première préoccupation des Français, avec les emplois d'avenir, le contrat de génération, les 350 000 emplois aidés, un soutien fort à l'industrie, à la compétitivité et à la croissance, notamment en directions des PME-PMI et ETI.

J'ai déposé et soutenu avec mes collègues 8 amendements. Défendus en séance, ils visaient notamment à inscrire le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dans la durée et, pour ce faire, d'éviter tout caractère confiscatoire du prélèvement. A cette fin, il est proposé de fixer à 250 millions d'euros le montant du FPIC pour 2013 (et concomitamment de lisser jusqu'en 2017 la montée en charges du fonds) ».

Réforme territoriale

« En tant que maire de Grenoble, député et Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, je me suis particulièrement investi ces deux dernières années dans les débats entourant la rédaction de ce texte. Mon but était de défendre le rôle prépondérant de nos grandes villes et agglomérations dans le soutien à l'investissement et l'emploi face à la crise que nous traversons. A l'Assemblée nationale, je me suis exprimée plusieurs fois en séance. Ayant déjà défendu avec ferveur la création des métropoles pendant la première lecture du texte, j'ai continué à œuvrer en leur faveur durant la seconde et dernière lecture : automaticité de création des métropoles, élection de leurs élus au suffrage universel, entre autres mesures décisives.

Dans le cadre de l'AMGVF, j'ai notamment présidé la 13^{ème} conférence des villes, intitulée « *Mobilisation pour l'emploi : le pouvoir des villes et des métropoles* », qui a réuni une quarantaine d'intervenants, élus, chefs d'entreprises, experts, économistes. Une édition donc consacrée au rôle et à l'engagement des territoires urbains en faveur de l'emploi au moment où était en train de s'écrire une nouvelle page de la décentralisation ».

Transition énergétique

« L'Assemblée nationale devrait examiner dès le 1er octobre prochain, le projet de loi sur le « Nouveau modèle énergétique français ». Entre temps, en septembre, une commission spéciale de l'Assemblée nationale dont je ferai partie, sera chargée de l'examiner. Avant cela, de nombreux échanges ont eu lieu, notamment aux Universités d'été du Parti Socialiste où je suis intervenu aux côtés de Denis Baupin, Député de Paris, vice-Président l'Assemblée nationale (EELV) et de Teresa Ribera, ancienne Secrétaire d'État d'Espagne à l'Énergie et au Climat (2008-2011), Directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), dans l'atelier « La transition énergétique : nouveau modèle de développement ».

Cette loi pourrait représenter une avancée majeure pour notre pays. En définissant des objectifs ambitieux en matière de réduction de nos émissions de GES et de notre consommation d'énergies fossiles, elle s'engage dans la voie d'une politique climatique affirmée. En cherchant à réduire la facture énergétique de la France, qui importe chaque année plus de 65 milliards d'euros d'énergies fossiles, elle permettra aussi d'améliorer la compétitivité de notre pays.

Je me suis fortement mobilisé en communiquant pour rappeler les enjeux de ce projet de loi qui sont donc multiples. L'ensemble des acteurs devront y être associés, les métropoles devront jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de tous les aspects de la transition énergétique, les outils financiers devront être plus conséquents et la France devra soutenir de grandes réformes pour faire émerger l'Europe de l'Énergie, si elle souhaite réussir sa transition énergétique ! »

Assemblée nationale : ma question sur l'innovation au Gouvernement le 27/03/2013.



Le 27/03/2013, je suis intervenu dans le cadre de la séance de « Questions d'actualité » au Gouvernement et j'ai interpellé Pierre Moscovici, alors ministre de l'Economie et des Finances, sur les mesures à prendre pour faire de l'innovation le fer de lance de notre stratégie économique et favoriser ainsi la croissance et l'emploi .

« Monsieur le ministre de l'Economie et des Finances, Beaucoup a déjà été entrepris pour tenter de relancer la croissance et l'emploi avec le pacte de compétitivité, les emplois d'avenir, les contrats de génération, dont le dispositif a démarré il y a une semaine et grâce auquel le coût du recrutement d'un jeune en CDI peut être allégé jusqu'à 60% en combinant l'aide associée au contrat de génération avec le CICE et les allègements de cotisations sociales.

Mais au-delà de ces mesures, notre politique doit également accompagner les entreprises porteuses d'innovation, car c'est aussi de l'innovation dont dépend le retour de la croissance et de l'emploi. Hier soir à Bercy, j'étais aux côtés du ministre du redressement productif et nous avons distingué 3 PME particulièrement innovantes, 1 toulousaine et 2 grenobloises. C'est aussi de ça qu'il faut parler !

La réorientation de crédit-impôt recherche vers les PME, PMI et ETI est un premier pas mais nous devons, à mon sens aller, plus loin. Notre politique industrielle doit avoir pour ambition de développer le nombre et le volume de nos entreprises de taille intermédiaire. La France ne compte actuellement que 4.700 ETI (dont à peine 380 entreprises de plus de 1.000 salariés), contre 16.000 en Allemagne.

Pour cela, Nous devons favoriser les bonnes relations entre les grands groupes et les PME/PMI, dans un rapport gagnant-gagnant et c'est l'objectif des politiques de filière.

Et puis en lien intelligent avec les régions, les grandes agglomérations vont se mobiliser pour renforcer leur soutien aux ETI et aux PME avec bien sûr la banque publique d'investissement. Les PME, PMI et ETI de notre pays doivent être les locomotives de notre croissance et l'innovation leur moteur.

Car le retour de la croissance dans notre pays passe aussi par les territoires métropolitains, qui sont les centres névralgiques de l'innovation. Ce sont eux qui réalisent 50 % de la valeur ajoutée de notre pays et affichent, à l'image de Rennes, Toulouse ou Grenoble, des taux de croissance de l'ordre de 2%, 3% et plus, tirant ainsi vers le haut la croissance française.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour faire de l'innovation le fer de lance de notre stratégie économique et favoriser ainsi la croissance et l'emploi ? ».

✓ Les interventions auprès des Ministres

Questions écrites :

Il s'agit de l'un des outils de contrôle du Gouvernement à la disposition des Députés. Elles permettent de demander au Gouvernement une explication sur un thème précis, de l'interpeller sur un manque constaté ou une inégalité à corriger, de l'inviter à agir dans tel ou tel domaine.

J'ai posé de nombreuses questions écrites, de ma propre initiative ou en réponse à la sollicitation d'élus, d'associations, de citoyens de la circonscription. Ces questions écrites, publiées au Journal Officiel de la République, portaient notamment sur :

- la réforme de la justice commerciale
- le financement de l'aide juridictionnelle.
- les conséquences de l'abrogation du dispositif de défiscalisation et d'exonération des cotisations sur les heures supplémentaires, pour les associations de plus de 20 salariés.
- le relèvement du seuil d'intervention des commissaires aux comptes dans les sociétés par actions simplifiées (SAS) au titre de la simplification administrative pour les entreprises.
- le montant de rémunération des emplois d'avenir dans les secteurs où des accords interprofessionnels ont fixé le niveau du salaire minimum.
- le taux de TVA appliqué sur la vente de centrales TNT (amplificateurs et filtres).
- la nécessité de garantir un système optimisé de tri et de collecte des déchets d'emballages ménagers à travers des coûts de référence correspondant réellement à des situations optimisées, comparables à ceux des collectivités les plus efficaces.
- l'avenir des centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI).
- l'encadrement de l'activité de marchand de listes immobilières.
- les conséquences d'un relèvement de 7 % à 10 % du taux de TVA appliqué aux entrées dans les salles de cinéma.
- la réforme de la formation initiale des orthophonistes.
- la hausse de la TVA appliquée au logement social.
- le niveau de reconnaissance des qualifications des travailleurs sociaux.

- le travail illégal dans le secteur du bâtiment...

En voici quelques exemples :

 ASSEMBLÉE NATIONALE		
14^e législature		
Question n° : 59583	de M. Michel Destot (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > justice	Tête d'analyse > tribunaux de commerce	Analyse > réorganisation. modalités
Question publiée au JO le : 08/07/2014 page : 5784		
Texte de la question		
<p>M. Michel Destot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme de la justice commerciale. La volonté du Gouvernement de réformer la justice commerciale afin d'en conforter l'efficacité dans un contexte économique de crise est indispensable. Dans le projet de loi de réforme de la justice commerciale, le souhait d'instaurer une obligation de formation et de renforcer les règles de déontologie est partagé par toutes les parties. En revanche, on peut s'interroger sur l'opportunité de l'échevinage au niveau des cours d'appel qui n'apporterait pas une efficacité supplémentaire, à l'heure où les contraintes économiques sont de plus en plus fortes au niveau de notre justice française. La justice consulaire est une justice qui fonctionne bien, efficacement et rapidement. Seuls 13 % des jugements rendus par les tribunaux de commerce sont frappés d'appel. Ils bénéficient d'une expertise économique, commerciale et financière permettant d'appréhender les dossiers en droit avec pragmatisme et humanité. De plus, la spécialisation automatique des dossiers de procédures collectives paraît délicate à mettre en oeuvre. En conséquence, il demande quelles sont ses intentions quant à la mise en place de l'échevinage au niveau des cours d'appel et de la spécialisation automatique des dossiers de procédures collectives.</p>		



14^e législature		
Question n° : 59438	de M. Michel Destot (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > justice	Tête d'analyse > aide juridictionnelle	Analyse > financement. réforme
Question publiée au JO le : 08/07/2014 page : 5770		

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le financement de l'aide juridictionnelle. L'aide juridictionnelle est actuellement très faiblement rémunératrice (303,90 euros par mission en moyenne, nécessitant 7h à 12h de travail, soit 48 euros de l'heure), alors que les charges incompressibles d'un cabinet d'avocats s'estiment à minima à 80 euros de l'heure. La proposition de taxer le chiffre d'affaires des cabinets pour assurer la pérennité de son financement n'est ni fiable d'un point de vue économique, ni juste. Il n'est pas acceptable que se retrouvent en difficulté économique, les avocats qui acceptent, sur la base du volontariat et sans réserve, de défendre les plus précaires. Cette mission de service public, garante de l'accès à la justice pour tous, est une liberté fondamentale dont l'État doit assurer l'effectivité. Il est donc primordial de lui fournir les moyens de se maintenir. Il s'agit d'une nécessité croissante à l'heure où le nombre de justiciables qui renoncent à se défendre croît de manière inquiétante. Le budget de l'aide juridictionnelle pourrait être abondé par la taxation indolore des actes de mutation à titre onéreux. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées à ce sujet.



14 ^e législature		
Question n° : 39968	de M. Michel Destot (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi et dialogue social
Rubrique > emploi	Tête d'analyse > emplois d'avenir	Analyse > secteur privé. rémunérations
Question publiée au JO le : 15/10/2013 page : 10756 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le montant de rémunération des emplois d'avenir dans les secteurs où des accords interprofessionnels ont fixé le niveau du salaire minimum. Promulguée en octobre 2012, la loi instaurant les emplois d'avenir répond au double impératif de formation des jeunes et de réduction du chômage. Dans notre pays, le taux d'inactivité des moins de 25 ans est particulièrement élevé. Les principales victimes sont toujours les populations pas ou peu diplômées. Un jeune sur quatre est aujourd'hui au chômage, ce taux est même doublé dans les zones urbaines sensibles. Les multiples dispositifs gouvernementaux d'aide à l'emploi et à l'insertion, dont font partie les emplois d'avenir, sont donc indispensables. À l'origine, ces emplois étaient destinés au secteur non marchand. Toutefois, ils ont été récemment ouverts au secteur privé. Le salaire, fixé au SMIC, est alors pris en charge à 35 % par l'État, le reste étant à la charge de l'entreprise d'accueil. À l'heure actuelle, un flou juridique persiste au niveau du montant de la prise en charge par l'État pour les salariés embauchés dans les secteurs où des accords interprofessionnels ont fixé un montant du salaire minimum supérieur au niveau du SMIC. Par exemple, le secteur de l'hôtellerie-restauration a établi le salaire minimum non pas à 9,43 € mais à 9,73 € pour les serveurs et à 9,87 € pour les cuisiniers. Cette situation pose deux difficultés. Premièrement, les entreprises concernées ne connaissent pas précisément le montant de l'aide publique. Aujourd'hui, celui-ci n'est pas clairement indiqué aux chefs d'entreprises. Ils ne sont en effet pas en mesure de déterminer si l'aide de l'État s'applique sur le SMIC horaire national ou sur le salaire minimum de référence dans le secteur concerné. Deuxièmement, le montant de rémunération des emplois d'avenir étant inférieur au salaire minimum, fixé par la convention collective, le recours à ces contrats pourrait être jugé illégal au regard du droit du travail. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière pour mettre un terme à cette situation concernant les emplois d'avenir dans le secteur marchand.



14^e législature		
Question n° : 5814	de M. Michel Destot (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > hôpitaux publics	Analyse > fonctionnement
Question publiée au JO le : 02/10/2012 page : 5279		
Réponse publiée au JO le : 15/01/2013 page : 380		

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du centre hospitalier de Voiron. Depuis 2002, la direction de l'Agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes s'est engagée pour une reconstruction, sur un nouveau site, du centre hospitalier voironnais. Regroupant les activités sanitaires de la clinique Chartreuse et du centre hospitalier de Voiron, ce partenariat innovant apporterait une offre de soins de proximité et de qualité pour de près de 180 000 personnes réparties sur 126 communes. À de multiples reprises depuis plus de dix ans, l'État a affirmé son soutien à ce projet. Ainsi, en date du 30 mars 2012, votre prédécesseur a rappelé « son accord de principe » et l'importance du projet « pour la population comme pour les professionnels de santé ». Aujourd'hui, la recomposition de l'offre de soin est une nécessité à la fois pour les patients, auxquels un service public de santé de qualité doit être proposé, mais également aux salariés qui patientent depuis plus de dix ans. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les moyens que le Gouvernement entend apporter pour permettre une reconstruction rapide du centre hospitalier de Voiron sur un nouveau site.

Texte de la réponse

Le regroupement en un pôle public-privé associant la clinique Chartreuse et le centre hospitalier (CH) de Voiron, au sein d'un même site, doit permettre de moderniser les deux structures, d'assurer la mise aux normes et de gagner en efficacité par suppression de la structure hospitalière pavillonnaire. L'enjeu de ce regroupement est de permettre aux deux opérateurs de gagner en cohésion et en lisibilité, afin de se maintenir comme alternative par rapport aux opérateurs grenoblois. Le projet s'inscrit également dans le cadre du projet médical de territoire avec le centre hospitalier universitaire (CHU) de Grenoble qui a pour objectif de renforcer l'activité de proximité du CH de Voiron en chirurgie comme en cancérologie. Le financement du projet n'est cependant pas assuré et nécessite donc un accompagnement financier conséquent. Sous réserve d'un engagement de la direction de l'établissement sur un taux de marge brute d'au moins 8%, le montant de l'accompagnement financier nécessaire au financement de cet investissement est estimé à 50 M €. Ces raisons ont conduit le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes à émettre un avis favorable de principe à l'inscription de ce projet dans le plan national de soutien à l'investissement hospitalier. Toutefois, pour qu'un accord définitif au financement national de ce projet puisse être donné, il devra être présenté devant le comité national de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers et recueillir un avis favorable de sa part.

Propositions de loi :



Comme membre du Groupe socialiste, j'ai été cosignataire de nombreux textes, touchant des domaines aussi divers et importants que :

- le parrainage civil
- le système prostitutionnel
- le Conseil constitutionnel
- le mandat de négociation de l'accord de libre échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne
- la réforme de la biologie médicale
- les résidences mobiles de loisirs et diverses dispositions relatives au tourisme

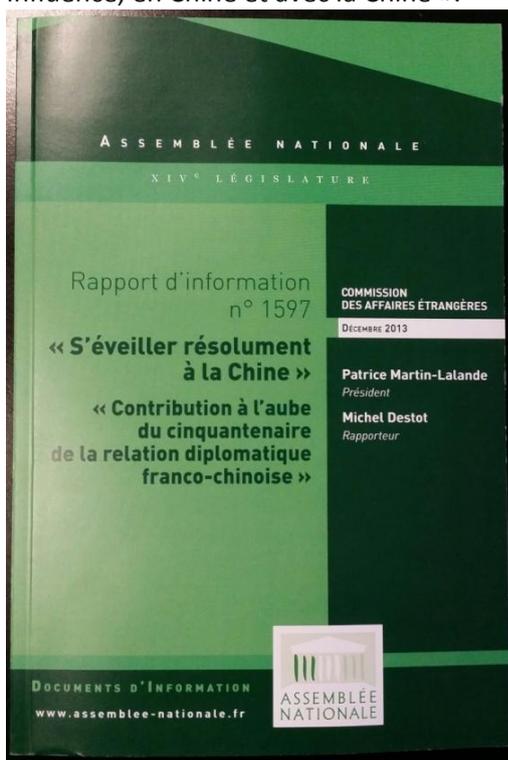
✓ Les dossiers thématiques

Rapport d'information sur la Chine

« Dans le cadre de la célébration du cinquantenaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, et d'une mission d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale créée en novembre 2012, j'ai élaboré le rapport d'information « S'éveiller résolument à la Chine ».

Après un an de travail, une quarantaine d'auditions, des déplacements à Bruxelles, Aubervilliers et en Chine dans les villes de Pékin, Chengdu, Shanghai et Suzhou, je l'ai exposé en décembre dernier devant les membres de la commission des affaires étrangères. Le rapport a été adopté à l'unanimité. J'ai eu l'occasion, en ma qualité de rapporteur, d'être invité par le Président de la République à l'accompagner lors de son déplacement officiel en Chine les 25 et 26 avril dernier.

Mon rapport s'est attelé à interroger la place et le rôle de la France face à l'affirmation de la puissance chinoise, en adoptant une démarche positive et constructive. La Mission a d'abord cherché à appréhender la Chine dans sa complexité, à analyser notamment les conditions de la mise en œuvre annoncée d'une mutation de son modèle économique en faveur d'une croissance plus qualitative et fondée sur la consommation intérieure. Elle a ensuite cherché à définir la stratégie et la méthode à déployer pour permettre à la France de faire valoir ses nombreux atouts et d'asseoir son influence, en Chine et avec la Chine ».



Mission d'information parlementaire sur l'Arctique et l'Antarctique

« J'ai été nommé en décembre 2013 membre de la mission d'information parlementaire sur l'Arctique et l'Antarctique par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Devant rendre ses conclusions fin 2014, elle est présidée par l'ancien ministre Hervé Gaymard et a comme Rapporteur Noël Mamere. Les enjeux sont immenses, ces régions méconnues étant au cœur de problématiques majeures en termes politiques, diplomatiques, territoriaux, militaires, économiques, énergétiques et bien entendu environnementaux. En effet, le phénomène du réchauffement climatique y est plus rapide que partout ailleurs dans le monde et y menace encore plus directement la faune et la flore, tout en ayant une influence directe sur le climat mondial et d'importantes conséquences sur les activités humaines.

Après la nomination en 2009 de Michel Rocard comme Ambassadeur de France chargé des négociations internationales relatives aux pôles Arctique et Antarctique, la constitution d'une telle mission d'information parlementaire est un signe supplémentaire de l'importance stratégique que la France accorde à ces régions du globe.

Les nombreuses auditions de climatologues et scientifiques de renommée mondiale tels que Jean Jouzel, co-lauréat du prix Nobel de la paix 2007 avec Al Gore ou Hervé Le Treut, membre de l'Académie des sciences et directeur de l'Institut Pierre-Simon Laplace, me permettent de partager ces avis d'experts et d'en informer mes collègues pour permettre une prise de conscience indispensable à la vue du défi climatique qui nous attend ! » .

L'Agence Française de Développement, un acteur essentiel de la réussite de la France à l'international



« Le 30/04/2014 s'est tenu un important conseil d'administration de l'Agence Française de Développement (AFD), dont je suis membre du Conseil d'Administration, consacré au Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'État pour la période 2014-2016. Ce fut pour moi l'occasion d'aborder deux points qui me tiennent à cœur :

Tout d'abord, la diplomatie économique.

Cette politique, chère à Laurent Fabius, doit trouver aussi à l'AFD un point d'appui, d'autant que le Ministère des Affaires Étrangères se trouve renforcé désormais, avec le regroupement sous la même autorité du développement (coopération) et du développement économique international (commerce extérieur). L'AFD doit permettre de nouer des partenariats favorables aux entreprises françaises sans mettre en cause les finalités de solidarité et de développement durable de l'agence. D'autre part, la coopération décentralisée.

Les collectivités territoriales, notamment les régions et les grandes villes, interviennent de plus en plus fortement en matière d'action internationale, y compris en direction des pays les plus pauvres. Elles ont une expertise, une ingénierie, une capacité d'intervention de proximité, qui doivent en faire des partenaires naturels de l'AFD. Il convient donc de mieux institutionnaliser ce partenariat, en particulier dans le domaine de la solidarité et du développement durable .

La Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale auditionnait quant à elle mercredi 28 mai, la directrice générale de l'AFD.

Cette audition m'a permis de revenir sur deux questions que j'ai déjà eu l'occasion de poser au Conseil d'Administration de l'AFD.

D'abord comment éviter de voir évoluer le partage bilatéral/multilatéral au détriment de la visibilité de la présence française et du soutien aux intérêts français ? S'il s'agit de « civiliser la mondialisation » au plan économique, social et environnemental, avec des moyens limités, il conviendrait d'éviter la dispersion et le saupoudrage. Par exemple, comment s'attaque t-on au problème majeur de l'urbanisation non maîtrisée des pays du Sud, émergents et sous-développés? Comment peut-on s'appuyer dans ce domaine sur l'expertise et le savoir faire français ?

Ne devrait-on pas mieux définir les interventions de l'AFD, à partir des équipes pays dont j'ai pu apprécier la qualité, comme en Colombie, au Mali ou au Burkina Faso ? A l'heure de la diplomatie économique sous l'impulsion et l'égide du Ministère des affaires étrangères, on peut s'interroger sur la difficulté pour l'AFD d'évoluer dans le cadre de la multi-tutelle. Comment, désormais, mieux articuler les politiques des différents partenaires sur le terrain, AFD et UbiFrance, collectivités territoriales et ONG, entreprises françaises dans la compétition mondiale ? On ne peut faire de l'aide déliée l'alpha et l'omega de notre politique en la matière. Il faut établir des stratégies adaptées à chaque pays et profitables à nos entreprises, et notamment à travers les cahiers des charges des appels d'offres .

En février 2014, je m'étais rendu en **Colombie** dans le cadre d'une délégation de l'UE et parlementaire.

L'AFD inscrit ses activités en Colombie dans le cadre d'un mandat dessiné pour un pays émergent : l'appui au développement durable et responsable.

Elle intervient par l'intermédiaire de crédits, destinés au financement des besoins de l'Etat (prêts souverains) ou des collectivités locales, des entreprises publiques et autres institutions. Elle développe aussi des coopérations techniques liées à ces financements.

A ce jour, environ 1,2 milliard d'euros d'engagements ont été réalisés sous forme de 8 prêts: 3 à la République de Colombie, 1 à la ville de Medellin, 1 à celle de Barranquilla, 1 au département d'Antioquia, 1 aux Entreprises Publiques de Medellin, le dernier à Findeter.

Le volume et la lisibilité des opérations de l'AFD la positionnent comme un partenaire majeur de la Colombie et de ses collectivités locales, et comme banque de développement leader en matière de financement des villes.

Les opérations de l'AFD en Colombie concernent principalement le développement urbain, les services collectifs, notamment le transport et la gestion de l'eau. Il s'agit de domaines intéressants où la tradition française d'expertise y est reconnue, permettant à l'ingénierie et aux entreprises françaises d'être parties prenantes soit aux études techniques soit de soumissionner aux appels d'offres dans le cadre des projets financés par l'AFD ».

Mon intervention devant l'Assemblée parlementaire de l'OTAN



«En juin 2014, je me suis rendu à Vilnius, capitale de la Lituanie, où s'est déroulé l'assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dont je suis membre suppléant. L'Assemblée parlementaire de l'OTAN réunit des délégations de parlementaires des 28 pays membres de l'Alliance atlantique et rassemble 257 parlementaires. Elle compte 6 commissions dont la Commission politique, à laquelle j'ai siégé.

Cette assemblée parlementaire de l'OTAN a lieu à un moment de tension très forte avec la Russie. La situation en Ukraine, en Moldavie, en Georgie et dans la région ont été bien sûr au coeur des premières interventions, celles du Président de l'assemblée parlementaire Hugh Bayley, de la Présidente du Seimas Loreta Grauzinienė, du Premier Ministre de Lituanie Algirdas Butkevičius, du Secrétaire Général de l'OTAN Anders Fogh Rasmussen et du représentant de l'Ukraine.

Des discours de fermeté vis-à-vis de Poutine rompant avec une période plus apaisée entre la Russie et l'OTAN, notamment dans les coopérations dans la lutte contre la piraterie ou contre le terrorisme. De même, sur l'Afghanistan, la Russie avait fait preuve d'une attitude globalement constructive. Mais la crise ukrainienne a profondément affecté les relations entre l'OTAN et la Russie, entraînant en pratique la suspension de la coopération.

L'Ukraine est liée à l'OTAN dans le cadre d'un partenariat privilégié. La coopération s'est renforcée avec l'envoi d'experts civils dans le domaine de la protection des infrastructures critiques à Kiev et bien sûr dans le soutien politique.

Il allait de soi que l'assemblée parlementaire de l'OTAN réaffirmerait sa solidarité avec le peuple ukrainien, condamnerait l'annexion de la Crimée par la Russie, comme elle l'avait fait en 2008 avec l'occupation des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Désormais, la voie est étroite entre la fermeté à l'égard de Poutine et la nécessité de poursuivre le dialogue, personne ne voulant faire la guerre à la Russie.

Pour autant, les débats ne se sont pas limités à la question ukrainienne. La transition politique en Afghanistan, l'intégration de la Géorgie dans la communauté euro-atlantique, la lutte contre le terrorisme, les acquisitions de plateformes à l'aune des nouvelles technologies (les drones notamment), la guerre civile en Syrie, les relations commerciales transatlantiques, les relations à établir avec l'Asie, les défenses antimissiles balistiques dans le monde, la sécurité énergétique européenne et le couloir gazier méridional, le cyberspace, la sécurité euro-atlantique et l'élargissement de l'OTAN ont été autant de questions abordées à l'occasion de cette session de Vilnius.

On peut s'étonner du caractère souvent « de principe » des différentes déclarations. Comme pour l'ONU, et même dans une certaine mesure pour l'UE, le nombre croissant de pays membres ou associés et le manque de moyens financiers depuis la crise financière de 2008 rendent de moins en moins efficaces les portées des déclarations et surtout les mises en œuvre des décisions prises.

Le 01/06/2014, je suis intervenu devant l'Assemblée parlementaire de l'OTAN pour évoquer les partenariats de l'OTAN :

« Merci M. le président et félicitations à la rapporteure pour son excellente intervention.

Globalement, on peut dire que la démarche de partenariat de l'OTAN a été fondée, même si en l'état elle n'a pas été durablement fructueuse dans nos relations avec la Russie. C'est un interlocuteur vis-à-vis duquel il nous faut faire appel aux trésors de la diplomatie, et même à un équilibre nouveau de fermeté et de maintien des canaux de dialogue au plus haut niveau, pour parvenir à rétablir à terme des relations moins tendues tout en interdisant naturellement à M. Poutine d'imposer aux autres ce qu'ils ne souhaitent pas.

Sur la Géorgie, il est tout à fait juste de rendre hommage à cet État, qui fournit en République Centrafricaine une contribution essentielle dans des conditions très difficiles. C'est en effet le plus gros contingent à EUFOR-RCA avec 150 soldats.

Cependant, la situation n'est pas simple et comme l'a dit le Président de la République française, le rapport entre la Géorgie et l'OTAN doit être précisé.

Et d'une manière plus large, si l'on passe au niveau conceptuel, nous pensons qu'il faut effectivement envisager une différenciation des partenariats, mais pas selon des critères fixes de capacités ou autres.

Le partenariat est aussi un engagement essentiel et dont, sur le plan politique, la valeur stabilisatrice est appréciable.

C'est pour cela, qu'à la différence de ce que suggère la fin du paragraphe 38, nous pensons que la Libye n'est pas mûre, à ce stade, pour rejoindre le dialogue méditerranéen. D'une part le pays n'est pas suffisamment stabilisé. D'autre part, son gouvernement n'est pas demandeur et même si c'était le cas, nous devrions nous assurer que c'est bien un choix pérenne du pays tout entier, et non celui d'un gouvernement extrêmement fragile. »